

Cathala, Bruno (France)

[Original: français]

Note verbale

L'Ambassade de France présente ses compliments à la Cour Pénale Internationale (Secrétariat de l'Assemblée des États Parties) et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République française a décidé de présenter la candidature de M. Bruno Cathala, actuellement président du Tribunal de Grande Instance d'Evry (ressort de la Cour d'appel de Paris), à un poste de juge à la Cour Pénale Internationale en vue des élections qui se tiendront à New-York lors de la dixième Assemblée des États parties au Statut de Rome, convoquée du 12 au 21 décembre 2011.

La candidature de M. Cathala pour cette élection a été retenue aux termes de l'article 36, paragraphe 4, a) du Statut de Rome «*selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour Internationale de Justice prévue dans le statut de celle-ci*».

Elle a par conséquent été présentée au gouvernement par le groupe français de la Cour Permanente d'Arbitrage à la suite d'un avis public d'appel à candidatures.

Comme l'indiquent son curriculum vitae ainsi que le document détaillé établi en application de l'article 36 paragraphe 4 a) du Statut de Rome qui figurent en annexe, M. Bruno Cathala réunit les qualités requises au paragraphe 3 de ce même article.

M. Cathala possède pleinement les compétences et l'expérience requises par le Statut de Rome dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale et, en l'occurrence, la pratique et l'expérience nécessaires du procès pénal.

Magistrat français exerçant de hautes responsabilités judiciaires M. Bruno Cathala préside, depuis plus de trois ans, le Tribunal de Grande Instance d'Evry, l'un des plus importants tribunaux de France, qui traite de très nombreuses affaires pénales lourdes et complexes et où se tiennent des sessions de la cour d'assises (juridiction chargée de juger les crimes). M. Cathala a antérieurement été Président du Tribunal de Grande Instance de Montargis, de 1990 à 1994, et vice-président du Tribunal de Grande Instance de Créteil (ressort de la Cour d'appel de Paris), de 1996 à 1999.

M. Bruno Cathala a développé depuis le début de sa carrière une connaissance approfondie de la protection de l'enfance et des victimes mineures. Il a en effet exercé les fonctions de juge des enfants (1983-1987), en charge, à ce titre, à la fois de la protection et de la délinquance des moins de 18 ans. Il a été maître de conférences, chargé d'enseigner aux futurs juges des enfants à l'Ecole Nationale de la Magistrature (1987-1990) puis sous-directeur de la protection judiciaire de la jeunesse (1994-1996) au Ministère français de la Justice. En tant qu'inspecteur des services judiciaires (1999-2001), il a notamment produit un rapport sur la protection de l'enfance.

M. Bruno Cathala a une très bonne expérience des juridictions pénales internationales ayant exercé les fonctions de greffier adjoint du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (2001-2002) et ayant été le premier greffier de la Cour Pénale Internationale (2003-2008).

De nationalité française exclusivement M. Cathala est candidat dans la liste A prévue à l'article 36 paragraphe 5 du Statut de Rome.

...
